

18 JUILLET 2008. — Arrêté royal portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

ALBERT II, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, notamment l'article 5;

Vu l'arrêté royal du 28 février 1993 fixant le statut organique du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, notamment l'article 1^{er}, modifié par les arrêtés royaux des 9 février 1995, 20 mai 1996, 24 août 2001 et 30 avril 2007;

Vu l'arrêté royal du 20 mars 2002 portant nomination du président, du vice-président et des membres du conseil d'administration du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, modifié par les arrêtés royaux des 12 mai 2004, 11 mai 2005 et 21 mars 2007;

Vu l'arrêté royal du 13 juillet 2007 portant approbation du règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration du Centre pour l'égalité des Chances et la lutte contre le racisme;

Sur la proposition du Premier Ministre, de la Ministre de l'Égalité des Chances et de l'avis des Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er}. § 1^{er}. Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, ci-après dénommé « le Centre », pour un terme de six ans :

- Claude Delbrulle
- Hervé Hasquin
- Alaf Hemamou
- Laura Iker
- Eric Lemmens
- Véronique Lefrancq
- Bernard Blero
- Ann Verreth
- Renaat Vandeveldde
- Eddy Boutmans
- Naïma Charkaoui Hajri
- Steven Vansteenkiste
- Badra Djait
- Eugène Dimmock

Sur proposition du Gouvernement flamand :

- Jan Boulogne
- Liesbeth Stevens

Sur proposition du Gouvernement de la Communauté française :

- Anne Bourgaux

Sur proposition du Gouvernement wallon :

- Carine Jansen

Sur proposition du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Diane Culer
- Soetkin Suetens

Sur proposition du Gouvernement de la Communauté germanophone :

- Alexandre Miesen

§ 2. Sont nommés membres suppléants des membres visés au § 1^{er}, dans l'ordre correspondant et pour un terme de six ans :

- Zakia Khattabi
- Isabelle Mazzara
- Mohammed Tijjini
- Fabien Paelmans
- Gisèle Marlière
- Benoît Drèze
- Fatima Shaban
- Tinneke Huyghe
- Ina Vandenberghe
- Kurt Demeester
- Hakim Boutkabout
- Lieve De Cocq
- Jochen Soetens
- Machteld Ory

Sur proposition du Gouvernement flamand :

- Anne-Marie Vangeenberghe
- Karin Van Mossevelde

Sur proposition du Gouvernement de la Communauté française :

- Ahmed Laaouej

Sur proposition du Gouvernement wallon :

- Alain Jacobeus

Sur proposition du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Chico Keksi
- Khadija Zamouri

Sur proposition du Gouvernement de la Communauté germanophone :

- Ingrid Inselberger

Art. 2. Hervé Hasquin est nommé, pour un terme de six ans, président du conseil d'administration du Centre.

Ann Verreth est nommée, pour un terme de six ans, vice-présidente du conseil d'administration du Centre.

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 4. Le Premier Ministre et la Ministre qui a l'Egalité des Chances dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 18 juillet 2008.

ALBERT

Par le Roi :

Le Premier Ministre,
Y. LETERME

La Vice-Première Ministre
et Ministre de l'Egalité des Chances,
Mme J. MILQUET
